

**Commission Départementale du Statut des Educateurs**  
**Réunion par mailing du 09 octobre 2021**

**Participants :** Messieurs Emmanuel BOISSIER (CTD PPF) - François CLERCQ - Hervé DESMAREST - Jérôme ROGEL - Bernard SINOQUET - Raoul TETARD.

**1/ Extrait des décisions prises lors de la réunion des Responsables de Pôles du 20 juillet 2021**

- Gel de l'application du Statut des Educateurs sur la saison 2021/2022.
- Le DSF maintient le remboursement des clubs de D1 et D2 Seniors qui mettront des éducateurs en formation afin de répondre au Statut des Educateurs sur la saison 2021/2022.
- En effet, la commission effectuera tout de même un suivi afin de préparer au mieux les clubs pour la saison 2022/2023.

**2/ Rôle de la Commission du Statut des Educateurs**

La Commission du Statut des Educateurs a pour missions pour la saison 2021/2022 :

- Accompagner les clubs pour être en adéquation avec le Statut des Educateurs pour la saison 2022/2023,
- Inciter le responsable d'équipe soumise au Statut des Educateurs à entamer un processus de formation,
- Effectuer un suivi de la présence des responsables sur le banc de touche à chaque match **(Article 9)**,
- Vérifier si les clubs ont rempli les obligations administratives du Statut des Educateurs **(Articles 2 et 4)**.

**3/ Rappels du Statut des Educateurs (Article 2 et Article 4)**

La Commission du Statut des Educateurs invite l'ensemble des clubs évoluant en Division 1 et en Division 2 à prendre à nouveau connaissance du règlement du Statut des Educateurs paru le 16/07/2020 sur le site internet du District de la Somme.

**4/ Rappel du niveau du diplôme**

**Pour le championnat D1 :** au minimum un AS ou un CFF3

**Pour le championnat D2 :** être titulaire au minimum le Module de Formation Séniors

**5/ Point sur les obligations d'encadrement saison 2021-2022**

A ce jour, les clubs suivants n'ont toujours pas envoyé leur fiche de renseignements :  
LE HAMEL O – US ABBEVILLE 2 - AMIENS FC PORTO 2 - AMIENS OL - ENGLEBELMER FR

La Commission demande à ces clubs d'envoyer la fiche avant le 30 octobre 2021.

Vérification des fiches de renseignements :

Voir Annexe 1 (Division 1 Groupe A) – Annexe 2 (Division 1 Groupe B) – Annexe 3 (Division 2 Groupe A) – Annexe 4 (Division 2 Groupe B) – Annexe 5 (Division 2 Groupe C).

**6/ Divers**

Démission de Monsieur Laurent BOURDIN.

Pris note, remerciements pour les services rendus à la Commission.

***Prochaine réunion sur convocation***

**Le Président** : Monsieur François CLERCQ